

PAUL (ses voyages) 5.

V De Jérusalem à Rome.

Jérusalem n'était pas sûre pour Paul, non seulement parmi les Juifs, mais aussi parmi les judaïsants, qui auraient pu le dénoncer. C'est pourquoi les fidèles de Césarée, qui accompagnaient les missionnaires, les firent loger chez un homme de confiance, un certain Mnason (voir ce mot), Cyprote, disciple helléniste, et converti depuis longtemps. C'est ce qui ressort également du récit de l'entrevue de Paul avec Jacques et les anciens. Malgré leur approbation de tout ce que Paul avait fait parmi les Gentils, ils ne jugèrent pas prudent de le mettre en présence de l'Église avant d'avoir pris certaines précautions. La communauté hiérosolymite n'avait sans doute rien appris depuis le concile de Jérusalem ; elle avait plutôt désappris. Pierre n'était plus là pour balancer l'influence de Jacques et surtout des judaïsants les plus stricts, ceux qui, peut-être, avaient donné naissance, à Corinthe, au parti soi-disant de Christ et qui formaient le milieu d'où devait plus tard sortir l'homélie pseudo-clémentine, cet écrit violemment anti-paulinien, où Paul est tenu pour un émissaire de Satan. Toujours est-il que l'on demande à Paul de donner des preuves manifestes de sa fidélité juive. Il aidera quatre hommes pauvres à s'acquitter d'un vœu, et lui-même se purifiera avec eux. Paul accepte. Beaucoup d'auteurs se sont refusés à admettre l'historicité de cet étrange épisode rapporté par les Actes. D'autres l'admettent, mais jugent sévèrement la conduite de l'apôtre. La plupart acceptent le récit et le commentent dans un sens plus ou moins favorable à Paul. Paul était resté juif ; Paul s'est fait tout à tous ; Paul était un mystique ; autant de points qu'il est bon d'invoquer et de développer, mais qui ne dissipent pas entièrement l'impression d'étonnement qui s'impose à la simple lecture. De toute façon, la loyauté de Paul est au-dessus de tout soupçon (voir Naziréat).

Paul prit donc les quatre nazirs et se présenta devant les prêtres, auxquels il fit la déclaration de cessation de vœu ([Ac 21:26](#)). C'était le surlendemain de son arrivée (verset 18). La chronologie des événements qui se déroulèrent alors (l'arrestation, le départ sous bonne escorte pour Césarée, la comparution devant Félix) est difficile à établir, et il faut, sans doute, admettre une certaine incohérence dans la succession et les précisions de temps données par les Actes. (comp. [Ac 24:11](#) [24:1](#) [22:30](#) [21:27](#)) Mais ce n'est pas une raison pour discréditer l'ensemble du récit, dont les détails sont vraisemblables.

Paul, se trouvant dans le temple, fut aperçu par quelques Juifs d'Asie qui, peut-être, avaient déjà comploté contre lui à Éphèse. Ayant vu précédemment l'Éphésien Trophime avec lui, ils crurent ou feignirent de croire que Paul l'avait introduit dans le temple. L'occasion était belle pour se défaire de leur ennemi. En effet, les Romains avaient accordé aux Juifs le droit de punir de mort tout païen, même citoyen romain, qui pénétrerait dans l'enceinte du temple. On le sait par Josèphe ; en 1871, Clermont-Ganneau a retrouvé l'une des inscriptions qui mettaient en garde les étrangers, aux abords du parvis (fig. 260). Paul fut dénoncé, accusé, assailli par la foule, entraîné hors du temple, et il aurait été certainement massacré, si les sentinelles de la tour Antonia qui surplombait le temple pour pouvoir mieux le surveiller, n'avaient donné l'alarme. Le poste fut immédiatement alerté. Le tribun Claudius Lysias, à la tête de ses légionnaires et centurions en armes, se porta au pas de course jusqu'au temple, et le calme fut rétabli. Les Romains avaient la main lourde et les Juifs le savaient. Paul fut donc immédiatement délivré. Mais, supposant que l'individu capable de susciter de telles indignations était quelque redoutable bandit, Lysias le fit enchaîner et ordonna de l'emmener au poste. La foule, voyant l'impie lui échapper et reprenant courage, fit un mouvement offensif ; mais les Romains purent se dégager. Ils atteignirent la citadelle. Au moment d'y entrer, Paul s'adressa en grec au tribun surpris et obtint de lui de parler à la foule. Il réussit à se faire écouter jusqu'au moment où il mentionna sa mission parmi les Gentils. La foule fut de nouveau en furie. Lysias fit entrer immédiatement le prisonnier et ordonna de lui donner la question par le fouet. C'était un supplice atroce, qui entraînait souvent la mort, mais qu'il était interdit d'infliger à un citoyen romain. Paul fit donc connaître sa qualité. L'affaire devait se débattre devant le procureur. Cependant, Lysias fit convoquer le sanhédrin, non pour un jugement qui échappait à la juridiction juive, mais pour une confrontation. Le tribun n'outrepassait pas ses droits ; il agissait, au contraire, en fonctionnaire intelligent et zélé, en vue de fournir un rapport circonstancié au procureur. Après cette comparution, les Juifs essayèrent d'en obtenir une autre, et cette fois, sans doute, pour exécuter le complot dont il est question dans [Ac 23:12,22](#). Paul devait être assassiné, pendant le parcours de la citadelle au temple, par 40 sicaires qui surprendraient la garde romaine, décidés à tout. Lysias, mis au courant, ne poursuivit pas plus avant son enquête et jugea plus sage d'envoyer Paul secrètement, de nuit, sous bonne escorte, à Césarée, par Antipatris. Paul, à son arrivée, subit un bref interrogatoire. Mommsen a montré que toute la procédure indiquée par les Actes avait été parfaitement conforme à l'usage romain. Le procès commença à l'arrivée des plaignants. Le grand-prêtre en personne, Ananias, accompagné de quelques prêtres et d'un avocat, le rhéteur Tertullus, était venu soutenir l'accusation. Le discours perfide de Tertullus était, en somme, assez maladroit, car il mettait en cause le tribun Lysias, ce qui ne pouvait manquer d'indisposer Félix. La parole est donnée à Paul, dont la défense est simple et digne. Après avoir exposé clairement les faits, d'accusé il devient accusateur. Félix pouvait être fixé. Mais, sans doute par politique ou par vénalité, il préféra temporiser. Tacite a porté sur lui ce jugement terrible : « Il exerça avec une âme d'esclave les pouvoirs d'un roi. » Il voyait dans toute affaire l'occasion d'extorquer de l'argent aux deux parties. C'est ce qu'il chercha, sans doute, à faire dans le cas de Paul ([Ac 24:26](#)). Tantôt rampant, tantôt cruel, il ménageait habituellement ceux qui pouvaient lui nuire. Pour des raisons complexes et qu'il est difficile de préciser : vague sentiment d'équité, vénalité, lâcheté, il

garda Paul, en ordonnant simplement de le mettre au régime le plus doux. Drusille, qu'il avait enlevée au roi Azizus son mari, eut envie de voir le prisonnier. Pervertie comme sa soeur Bérénice, elle espérait peut-être que cet homme dont on parlait tant l'amuserait par quelque tour de bateleur. Paul s'adressa au procureur et à sa favorite avec la plus grande fermeté, insistant à dessein sur les vertus et sur la foi qui leur manquaient le plus (verset 25). Félix, plus effrayé qu'irrité par tant de fermeté, coupa court ; mais ensuite, il ne sut aucun gré au prisonnier de cette émotion dont il s'était laissé prendre. Les choses traînèrent en longueur. La captivité dura deux ans. Avec une constance admirable, Paul mit ce temps à profit pour méditer, pour éduquer les amis fidèles qui avaient accès auprès de lui, et pour écrire. Il paraît légitime de situer à Césarée la composition des épîtres aux Colossiens, à Philémon et aux Ephésiens.

En 60, Félix, disgracié, fut appelé à Rome. Il fut remplacé par Porcius Festus, homme d'une autre trempe, magistrat intègre et ferme. Les Juifs essayèrent de mettre à profit sa bienveillance non encore avertie, pour obtenir de lui que Paul fût ramené à Jérusalem et jugé par le sanhédrin ([Ac 25:3](#)). Afin de le faire disparaître plus sûrement, ils avaient reformé l'ancien complot et décidé de l'assassiner en route. Festus convoqua les plaignants devant son propre tribunal. L'accusation se fit entendre, abondante, insidieuse, mais vague. Paul nia énergiquement avoir rien commis de répréhensible ni contre la Loi, ni contre le Temple, ni contre l'Empereur. Manquant encore d'information, et embarrassé, Festus proposa au prisonnier un jugement devant le sanhédrin, mais sous sa protection. Paul, qui connaissait la situation mieux que lui, comprit bien ce qui arriverait dans cette éventualité ; d'autre part, ce long emprisonnement, retardant depuis deux ans ses projets de voyage à Rome, lui était devenu insupportable. Il irait à Rome tout de même ! Paul prononça la formule fatidique : « J'en appelle à César ! » ([Ac 25:11](#)). Par ces simples mots, il écartait définitivement la juridiction juive. Il était sous le couvert de la loi Julia. Il irait à Rome ! Mais une accusation grave l'y suivrait fatalement : celle d'avoir troublé la paix romaine.

Entre l'appel irrévocable à César et l'embarquement, Paul dut comparaître devant Agrippa et Bérénice, plus pervertis encore que leur soeur Drusille. Leur désir de voir Paul fut satisfait par Festus, qui n'était pas fâché d'avoir ainsi l'impression du roitelet beaucoup plus au courant des choses juives qu'il ne l'était lui-même ([Ac 25:13-22](#)). Paul fut introduit au cours d'une réception officielle. Sa dignité et sa fermeté impressionnèrent à tel point le roi qu'il dit ensuite à Festus : « Si cet homme n'en avait appelé à César, on aurait pu le remettre en liberté » ([Ac 26:32](#)). Mais la justice romaine devait suivre son cours.

Paul fut embarqué pour Rome au début de l'automne de l'année 60, en même temps que d'autres prisonniers, peut-être à l'occasion du rapatriement d'un centenier, Julius, et d'un contingent de la cohorte Augusta ([Ac 27:1](#)). Deux des fidèles compagnons de Paul, Luc et Aristarque de Thessalonique, purent s'embarquer avec lui. La saison était avancée. Il aurait fallu des conditions exceptionnellement favorables pour pouvoir gagner l'Italie avant le mauvais temps qui menaçait. Il n'y avait point de navire en partance pour l'Italie. Il fallut se contenter d'un bateau de cabotage, dont le port d'attache était Adramytte, en Mysie. Peut-être trouverait-on, à l'une des escales, un navire se dirigeant vers l'Italie. Les vents dominants obligeaient d'ailleurs, même les vaisseaux d'Egypte, à gagner la Crète, Rhodes, ou la côte d'Asie Mineure, avant de pouvoir cingler vers l'Italie (cf. Ramsay, art. *Roads and Travels*, dans *HDB*, V, pp. 379, 380). Le navire fit escale à Sidon. Le centurion Julius Paulus, en usant humainement avec Paul ([Ac 27:3](#)), lui permit de descendre à terre pour voir ses amis. La navigation fut ensuite entravée par le vent d'ouest et dut être fort lente. A Myra, en Lycie, on rencontra un navire d'Alexandrie qui devait porter du grain en Italie. Le centenier y embarqua sa troupe. Le lourd vaisseau longea péniblement la côte jusqu'au large de Cnide, d'où il put gagner l'île de Crète ; il réussit à se réfugier, par gros temps, dans une baie de la côte sud, nommée Beaux-Ports. Malgré son nom, ce lieu n'offrait qu'un abri précaire. L'hivernage y eût été pénible. Contre l'avis de Paul, le capitaine et le pilote, approuvés par le centurion, décidèrent de gagner un port plus favorable, Phénix, sur la côte S.-O. Peu après le départ, le vent du sud fit place à un ouragan venant de l'Est-N.-E. ; le navire fut emporté en pleine mer ; pendant quatorze jours, la tempête fit rage. Après des péripéties diverses, le navire, depuis longtemps désemparé, fut jeté sur la côte maltaise, alors que les naufragés se croyaient sur la côte africaine des Syrtes. L'île de Malte (voir ce mot) appartenait à la province de Sicile. Le chef des habitants était nommé le Premier, ainsi qu'il ressort de deux inscriptions qui confirment [Ac 28:7](#).

Les naufragés restèrent trois mois à Malte ([Ac 28:11](#)). Ils avaient dû arriver à la fin d'octobre ou au début de novembre de l'année 60. Ils repartirent donc à la fin de janvier ou au début de février 61. Ils firent voile vers Syracuse, sur un navire d'Alexandrie qui portait l'enseigne des Dioscures et qui avait hiverné à Malte. De Syracuse, le navire poursuivit jusqu'à Rhegium, puis, de là, jusqu'à Pouzzoles (Puteoli), où l'on débarqua. Le centurion avait sans doute des instructions à recevoir au sujet des prisonniers et de leurs destinations diverses. On attendit donc quelques jours à Pouzzoles, pendant lesquels Paul dut rester avec les frères de la communauté chrétienne de l'endroit. Puis on partit pour Rome ([Ac 28:14](#)).

La petite troupe suivit la large voie Appienne, pavée d'énormes blocs de basalte poli. Elle passait à Minturnes, Formies, Fundi, Terracina. Elle rencontrait ensuite les Marais Pontins. Ici, le voyageur pouvait continuer par terre ou s'embarquer sur le canal qui aboutit au Forum d'Appius, à environ 65 km. de Rome. C'est là que se rejoignent la route et le canal. Paul dut y arriver dans les encombrements et le brouhaha des embarquements et des débarquements, des voitures, des marchands et trafiquants de toute sorte, spectacle bariolé et hautement pittoresque, que décrit Horace après avoir fait le même voyage (*Sat.*, I, 5). C'est là que l'apôtre rencontra les premiers chrétiens de Rome venus au-devant de lui. Un autre groupe les attendait au lieu dit les Trois-Tavernes, à environ 49 km. de Rome, au croisement de la route conduisant à Antium ([Ac 28:15](#)). La communauté romaine s'app préparait donc à faire un accueil chaleureux au grand apôtre, prisonnier pour Christ.

Bientôt, la troupe franchit les monts Albains, traversa Némésie, Aricie. Enfin, de la colline prochaine, l'apôtre aperçut, pour la première fois, Rome, que depuis si longtemps il désirait connaître. Vers la porte Capène, Paul put se croire de retour en Orient : mêmes ruelles étroites et tortueuses, garnies d'échoppes et d'étalages en plein vent, même foule grouillante, hurlante, mêmes types, mêmes costumes : presque tous ces gens étaient juifs. Puis ce fut la traversée de la cité romaine, jusqu'à la caserne des Prétoriens, au Nord-E., près de la voie Nomentane. C'était un camp immense avec les quartiers d'une importante garnison, la prison de ceux qui en avaient appelé à César et la ménagerie des fauves que l'on gardait là pour le cirque.

Paul fut remis à l'officier qui commandait les *frumentarii*. Cet officier assurait la liaison entre le quartier général et les détachements cantonnés dans les provinces. Il recevait les passagers, comme *princeps peregrinorum*, ou *princeps castrorum pere-grinorum*. Le rapport de Festus devait être favorable à Paul ; celui du centurion Julius ne pouvait être qu'excellent. Paul ne fut point enfermé dans une prison, mais placé sous le régime de la *custodia militaris*. Il put donc se loger à son gré, dans le voisinage du camp, avec un soldat chargé de le garder en permanence.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - www.topchretien.com